


**Commune de la Tène**  
**Commission ad-hoc de Fusion**

<b>R</b> 10 SEP. 2015	<input checked="" type="checkbox"/> transmis à CC/CG
	<input checked="" type="checkbox"/> copie électr. à <i>NH</i>
adm.	<input type="checkbox"/> agenda
	<input type="checkbox"/> décision
CC/le	<input type="checkbox"/> suspens / à classer

Au Conseil général de la Commune de la Tène  
Administration communale  
2074 Marin

La Tène, le 10 septembre 2015

**Demande de dissolution de la Commission ad-hoc de fusion**

Monsieur le président,  
Mesdames, Messieurs,

Par la présente, les membres de la Commission ad-hoc de fusion demande à votre autorité de dissoudre la dite commission.

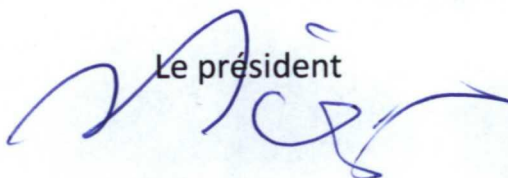
En effet, par le vote du 25 juin 2015, votre autorité et les Conseils généraux des 6 autres communes ont accepté le principe de fusion et de former la Commune « Entre-deux-Lacs ». Ce vote doit être confirmé par la population des 7 communes le 29 novembre prochain.

Dans ces conditions, il nous semble que la Commission ad-hoc devient superflue.

En vous remerciant d'accepter notre proposition, nous vous adressons, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Pour la Commission ad-hoc

Le président



Le secrétaire

